

Nous promettons à ceux qui se conformeront avec obéissance à ces ordres, de les maintenir dans leurs Biens & possessions, & dans la jouissance de leurs Privilèges & libertés, dans le Spirituel & le Temporel, de même que de nôtre grace & protection Royale, ayant donné à ce sujet les ordres convenables à tous les Officiers, Soldats & autres de nos Armées, de ne point molester, inquiéter, ni fouler ceux qui se soumettront & comporteront de la manière susdite &c. Au contraire, ceux qui seront trouvés refractaires, ou qui méprisant la grace & la protection que Nous leur offrons, oseront s'opposer à nos Troupes, ou Nous offenser par des correspondances, ou des intelligences illicites, devront attribuer à leur propre faute, si, contre nôtre clémence & bonté naturelles, Nous sommes obligés de les traiter en ennemis, & de leur faire sentir le poids de nôtre ressentiment Royal &c.

III. Le Maréchal de Belleisle, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de France à la Diète d'Élection d'un Empereur, en partant le 12. Novembre de Francfort, comme on l'a dit, n'a pas pris sa route vers l'Armée de l'Électeur de Bavière, mais bien vers la Saxe, étant arrivé le 17. au Château de Hubertsbourg, accompagné du Chevalier de Belleisle son frere, & de quelques autres Seigneurs. Le Marquis de Valori, Envoyé de France auprès du Roi de Prusse, étoit aussi arrivé de Suetie à Hubertsbourg dès le 12., & après lui est venu le Comte de Podewils, Ministre d'État de Sa Maj. Prussienne. Ces Seigneurs, de même que Mr. Desalleurs, Ministre ordinaire de France, ont eu depuis leur arrivée de grandes conférences avec ceux du Roi Électeur, & si l'on dit juste, elles ont eu pour objet l'exécution